



# PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

en séance du

du au

Le Syndic:

La Secrétaire :

Le Syndic:

La Secrétaire :

ADOPTÉ PAR  
LE CONSEIL GÉNÉRAL

APPROUVÉ PAR  
LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

dans la séance du

Lausanne, le

La Présidente :

La Secrétaire :

La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA YVERDON-LES-BAINS  
Base cadastrale du 29 mars 2023 fournie par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA (Moudon)

version enquête publique

03 avril 2023  
Yverdon-les-Bains

## LÉGENDE

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT  
DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

- Limites des constructions nouvelles
- Limites des constructions abrogées
- Limites des constructions maintenues (en vigueur depuis le 14.12.79, sauf mention contraire en plan)

## ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

Recensement architectural (▭ bâtiment et ⊕ objet, note)

- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Patrimoine bâti (mesures de protection)

- MH Bâtiment classé monument historique
- INV Bâtiment inscrit à l'inventaire

Divers

- Périmètre du PACom (décalé du parcellaire pour faciliter la lecture)
- ▭ Bâtiment existant non cadastré
- 1193000  
2559000 Coordonnées géographiques

Echelle 1:2'000 sur A1

